

Chapitre 1

Commentaire d'introduction par la vérificatrice générale

Contenu

Introduction.....	3
Remerciements.....	7

Commentaire d'introduction par la vérificatrice générale

Introduction

1.1 Voici la mission de mon Bureau, telle que présentée dans notre plan stratégique 2014-2020 :

Fournir de l'information objective et fiable en temps opportun, à l'Assemblée législative au sujet du rendement du gouvernement quant à sa prestation de programmes et de services aux citoyens du Nouveau-Brunswick.

1.2 Dans le présent volume de notre rapport de 2017, nous avons inclus deux audits de performance.

1.3 Le gouvernement fait l'acquisition chaque année de millions de dollars de biens et services à l'issue de contrats attribués dans le cadre de processus d'approvisionnement. Des processus d'approvisionnement robustes et efficaces aident les citoyens du Nouveau-Brunswick à avoir confiance que les biens et services du gouvernement sont acquis de manière impartiale et concurrentielle et avec un souci de rentabilité et de qualité.

1.4 Le chapitre 2 du présent volume présente nos constatations relatives à un contrat de services consultatifs de 13 millions de dollars du ministère du Développement social. Plusieurs lacunes importantes ont été relevées dans les processus d'approvisionnement de ce Ministère et à Service Nouveau-Brunswick.

1.5 Le chapitre 3 fait état des progrès réalisés par le gouvernement face à ses engagements pour des initiatives à l'égard des changements climatiques. Les changements climatiques constituent un problème mondial; cependant, de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick ont connu personnellement les effets importants et dévastateurs de phénomènes météorologiques extrêmes.

Mépris très préoccupant des pratiques d'approvisionnement

Les experts-conseils ont été rémunérés en fonction des économies prévues, non pas des économies réelles

Le Ministère a payé pour 37 millions de dollars en solutions d'économies, qui, à ce jour, n'ont pas été réalisées

Le calcul d'économies de 10 millions de dollars n'a pu être corroboré

De nombreuses autres faiblesses importantes ont été constatées dans notre audit

1.6 Nous faisons aussi rapport au chapitre 3 de la question à savoir si le gouvernement a accompli des progrès à l'égard de l'adaptation aux changements climatiques et de ses engagements pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

1.7 Dans notre audit du contrat de services consultatifs de 13 millions de dollars du ministère du Développement social, nous avons constaté que le contrat ne comportait pas d'objectifs et de produits à livrer clairs, avait fait l'objet de pratiques d'approvisionnement inéquitables et démontrait un manque de suivi du rendement.

1.8 Ce contrat pour des services consultatifs était pour aider le Ministère à recenser des économies. Les experts-conseils ont été rémunérés en fonction des économies prévues, non pas des économies réelles provenant d'initiatives mises en œuvre. En d'autres termes, les experts-conseils ont été payés, peu importe si le gouvernement avait mis en œuvre ou réalisé les solutions d'économies recensées.

1.9 Même si les experts-conseils ont recensé 47 millions de dollars en idées d'économies pour le gouvernement, le Ministère a indiqué que des économies de seulement 10 millions avaient été réalisées à la fin du contrat. Par conséquent, le Ministère a payé pour 37 millions de dollars en solutions d'économies qui, à ce jour, n'ont pas été réalisées.

1.10 En outre, les économies de 10 millions de dollars présentées comme étant réalisées par le Ministère n'ont pu être corroborées dans le cadre de notre audit. L'avantage réel que le Ministère a tiré des versements de 13 millions de dollars aux experts-conseils demeure incertain, au mieux.

1.11 Nous avons observé de nombreuses autres faiblesses importantes dans notre audit, dont :

- Le Ministère s'est fié uniquement aux experts-conseils pour évaluer leur propre rendement et la qualité du projet;
- Le Ministère a eu recours de manière inappropriée à une dispense de situation très urgente ou urgente pour une partie du processus contractuel (qui autorise l'exclusion d'un processus d'approvisionnement concurrentiel);

- Le Ministère n'a pas mesuré ni surveillé les produits à livrer;
- Le Ministère s'est servi d'un appel d'offres sur invitation pour une partie du processus contractuel; cependant, l'appel d'offres a été ouvert seulement 12 jours pendant que les experts-conseils étaient sur les lieux, donnant un avantage certain à ces derniers; tous les autres répondants ont été disqualifiés;
- Le Ministère a payé 1,3 million de dollars pour des services hors du champ d'application non couverts dans le contrat;
- Le Ministère a dépassé d'au moins 700 000 \$ le montant total autorisé par le bon de commande;
- Le Ministère n'a pas vérifié les factures pour les rabais et les heures imputées et a versé plus de 600 000 \$ en frais de déplacement sans factures ou pièces justificatives.

Aucune conséquence pour le Ministère

1.12 De plus, nous avons constaté que les mêmes experts-conseils exécutaient toujours des travaux pour le Ministère en février 2017. La base pour ces travaux continus n'est pas évidente, surtout en raison des graves questions antérieures en matière d'approvisionnement avec ces experts-conseils. Il semble qu'il n'y a aucune conséquence pour le Ministère découlant de ses manquements à suivre de bonnes pratiques d'approvisionnement.

La culture de complaisance du Ministère à l'égard des infractions en matière d'approvisionnement

1.13 Également, la période de temps pendant laquelle le Ministère a entretenu une relation étroite avec ces experts-conseils est étonnante, car elle remonte à au moins 2013. L'implication étroite entre ces experts-conseils et le Ministère transcende les changements au sein de la haute direction du Ministère et les changements de gouvernement. Je suis très préoccupée par la culture de complaisance des fonctionnaires au sein du Ministère concernant les infractions en matière d'approvisionnement et les pratiques d'approvisionnement inéquitables.

1.14 Globalement, les faiblesses relevées dans le chapitre en question représentent un mépris très préoccupant des pratiques d'approvisionnement provinciales au sein du ministère du Développement social (MDS) et de Service Nouveau-Brunswick (SNB).

1.15 Bien que mon bureau ait fait un certain nombre de recommandations pour donner suite à nos constatations,

aucun changement réel n'aura lieu sans un effort concerté des sous-ministres et de la haute direction du MDS et de SNB.

1.16 Le rôle de SNB quant à la fonction d'approvisionnement pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) est de prendre en tête un cadre solide de lois, de règlements et de politiques donnant lieu à des pratiques équitables et transparentes à travers le GNB. Cependant, dans ce cas, il semble que SNB ne disposait pas de l'autorité suffisante, des processus rigoureux et des conséquences pour les nombreuses infractions et pratiques inappropriées.

1.17 Le sous-ministre du MDS assume la responsabilité et l'obligation redditionnelle ultimes pour les activités du Ministère. Durant la période du contrat de services consultatifs, dont le sujet de l'audit, il y a eu quatre différents sous-ministres au MDS.

1.18 Je garde espoir que la culture du MDS et de SNB en ce qui a trait à l'approvisionnement va changer afin d'avoir un processus équitable et transparent en conformité avec un cadre législatif qui est dans le meilleur intérêt des Néo-Brunswickois.

Certains progrès ont été réalisés à l'égard des changements climatiques, mais il manque des précisions et des engagements

1.19 Dans notre audit portant sur les changements climatiques, nous avons constaté certains progrès dans les efforts pour réduire les émissions de GES du Nouveau-Brunswick. Les émissions de GES du Nouveau-Brunswick ont atteint un sommet en 2001 et diminué par la suite. L'objectif de réduction établi pour 2020 dans le Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick semble sur la voie de se réaliser.

Il n'y a aucune évaluation des risques à l'échelle de la province

1.20 Cependant, les projections indiquent que les émissions ne devraient pas diminuer davantage selon le statu quo et la réalisation des objectifs de 2030 et de 2050 exigera des mesures importantes provenant d'initiatives provinciales et fédérales. De nombreuses mesures en matière de changements climatiques ne comportent pas de délais, de financement attribué ou de plans de mise en œuvre, et les objectifs d'émission de GES du Nouveau-Brunswick ne sont pas protégés par la loi. Aussi, aucune évaluation des risques n'a été effectuée à l'échelle de la province pour évaluer la vulnérabilité aux changements climatiques.

Énergie NB n'a aucun objectif précis de réduction des GES

1.21 La production d'électricité, l'industrie et les moyens de transport sont les trois principaux responsables des émissions de GES du Nouveau-Brunswick. Étant donné qu'Énergie NB est l'un des plus grands émetteurs de GES au Nouveau-Brunswick, je suis préoccupée par le fait qu'Énergie NB n'a aucun objectif précis de réduction des GES.

Il n'y a aucune décision sur l'avenir de la centrale électrique au charbon

1.22 Ce qui est aussi très préoccupant est l'absence d'un plan de mise en œuvre concernant la décision du gouvernement fédéral d'abandonner progressivement la production d'électricité au charbon d'ici à 2030, car 13 % de la capacité totale d'Énergie NB provient de la centrale d'électricité au charbon de Belledune. Une décision relative à cette situation est multidimensionnelle et complexe, mais nécessite cependant une attention urgente étant donné des investissements importants possibles requis pour réduire la demande d'électricité ou chercher d'autres sources d'énergie.

1.23 De façon générale, la province déploie certains efforts pour réduire les émissions de GES et mettre en œuvre des mesures d'adaptation aux changements climatiques, mais ce n'est pas suffisant. Il manque des précisions, des plans et du financement pour démontrer un engagement à mettre en œuvre des initiatives à l'égard des changements climatiques.

Remerciements

1.24 Le personnel de mon bureau a travaillé très fort pour effectuer les travaux qui ont mené à ce volume de notre rapport. Les différents chapitres de ce rapport reflètent leur niveau d'engagement, de professionnalisme et de diligence. Je tiens à leur exprimer ma reconnaissance pour leur apport et leur dévouement soutenu à la réalisation du mandat du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick.

La vérificatrice générale,



Kim MacPherson, CPA, CA, IAS.A